

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 5 OCTOBRE 2011 à 20 h 30

Membres présents: - M. Jacques MENDES — M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ - M. Gérard LUNA - M. Moïse ROQUES - M. Eric NAUTRE – Mme Arlette ARAGON

Membre (s) absent(s) excusé(s):– Mme Sandrine LECLERCQ (pouvoir Jacques Mendes) – M. René MAGNALDI (Pouvoir Gérard LUNA) Arlette ARAGON (pouvoir Germain FARENQ)

Secrétaire de séance : - Nathalie MENDES

ORDRE DU JOUR

Statistiques d'août 2011 du site internet www.rosis-languedoc.com

Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal de Septembre 2011.

- 1. **Projet de dissolution du Syndicat de Télévision de Graissessac***
- 2. **Andabre et Douch - Organisation cérémonie du souvenir du 11 novembre***
- 3. **La Palisse – Cession de terrain à titre gracieux***
- 4. **Décision modificative n°2 –Caution logement social communal***
- 5. **AEP résultat de la consultation travaux pose de compteurs***
- 6. **ANDABRE – Plan éclairage public 2° tranche***
- 7. **Projet d'élargissement des Pistes DFCI***
- 8. **LAFAGE - expérimentation gratuite internet haut débit par satellite***

STATISTIQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2011 -

**SITE INTERNET : www.rosis-languedoc.com = 5 264 Visites -
Soit un total de 29 939 visites depuis le début de l'année.**

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX : 693 visiteurs en SEPTEMBRE

SOIT UN TOTAL DEPUIS LE DEBUT DE SAISON à fin Août de : 1965 Visiteurs

FERMETURE DU 30 SEPTEMBRE 2011 au 1^{ER} MAI 2012

1 - DISSOLUTION DE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le passage à la TNT en novembre va entraîner, de facto, la suppression du relais de Camplong et des relais de Maurian et des Nières. Ce qui fait que l'objet du syndicat et ses attributions sont profondément modifiés. Il n'y a donc pas lieu de le maintenir.

Il indique que lors de la dernière séance du Comité syndical, le 26 septembre 2011, le comité syndical a voté la dissolution du syndicat intercommunal de Télévision de Graissessac pour le 31 décembre 2011.

Il précise que les actifs restant seront répartis entre les communes membres –St Gervais, St Génies, Camplong, St Etienne Estréchoux, Graissessac et Rosis – *prorata habitantis* par Monsieur le Trésorier de Bédarieux.

Il demande aux membres du Conseil, compte tenu des faits exposés, de bien vouloir émettre un avis favorable à la dissolution du Syndicat intercommunal de TV.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la dissolution du SITV

VOTE : Pour : 10 Contre : / Abstention(s) : /

2 - ANDABRE ET DOUCH - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, désormais, par manque de prêtre, les offices religieux lors de cérémonies commémoratives ou du souvenir ne sont plus régulièrement assurés.

Il indique que, de ce fait, la cérémonie du 11 novembre avec dépôt de gerbe à la stèle Bir-Hakeim aura lieu **le 11 novembre à 10h00 à DOUCH.**

Il précise qu'en ce qui concerne **Andabre**, la cérémonie aura lieu **le 11 novembre à 11h 00** avec dépôt de gerbe. **Un apéritif d'honneur clôturera cette cérémonie.**

Il demande donc aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des gerbes.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.

VOTE : Pour : 10 Contre : / Abstention(s) : /

3 - LA PALISSE - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A TITRE GRACIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Llamas demeurant à la Palisse a cédé, pour l'Euro symbolique, une parcelle de terrain cadastrée section B 151 d'une superficie de 310 m² dont il est propriétaire, afin de favoriser l'installation d'un système d'assainissement collectif pour ce hameau.

Il indique que la dite parcelle à fait l'objet d'une division parcellaire et demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à cette cession et de signer l'acte notarié afférent.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.

VOTE : Pour : 10 Contre : / Abstention(s) : /

4 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - CAUTION LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL

Monsieur le Maire le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu, afin de libérer la caution du logement social communal, de prévoir au compte 165 du Budget communal la somme de **290€** en dépenses et en recettes.

Il propose donc aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à cette proposition de modification budgétaire.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la D.M proposée.

VOTE : Pour : 10 Contre : / Abstention(s) : /

5 - AEP - RESULTAT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE POSE DE COMPTEURS PRINCIPAUX ET DE VANNES SUR LE RESEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable, trois entreprises ont répondu à la consultation.

Les propositions des entreprises pour une enveloppe de **44 600€** sont les suivantes :

Entreprise J.Roger = 39 716 €
Entreprise F.Lopez = 40 810 €
Orb et Somail = 28 275 €

Le résultat de la consultation a désigné l'entreprise **Orb et Somail**, moins disante, pour effectuer les travaux de pose de compteurs principaux et de vannes sur le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Rosis.

Il précise que ce dossier, d'un montant global HT de **44 600€**, sera financé par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, à hauteur de **70%**.

Il propose de retenir l'entreprise **EEHC Orb et Somail** pour un montant HT de **28 275€** précisant que cette entreprise répond au cahier des charges et que les propositions techniques et financières ont été analysées par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, assistant au maître d'ouvrage du projet.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime retient l'entreprise Orb et Somail pour la réalisation des travaux d'AEP.

VOTE : Pour : 10 Contre : / Abstention(s) : /

6 - ANDABRE - PLAN ECLAIRAGE PUBLIC 2° TRANCHE - RESEAU FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la 2^e tranche de travaux d'enfouissement du réseau d'électrification rurale basse tension, d'éclairage public et du téléphone, sont formalisés et qu'ils devraient débiter avant la fin de l'année.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public sont de la compétence de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc qui en assure le financement.

Il indique que les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom sont, par contre, de la compétence de la commune qui, de ce fait, en assure le financement dont le montant de la part communale pour cette 2^e tranche déduction faite de la subvention du CG 34 s'élève à **6 461,17€** avec avance TVA d'un montant de **1 155,94€**.

Une convention de mandat sera établie entre la commune et la Communauté de Communes qui fixera les modalités à signer lors du prochain conseil communautaire.

Il propose, afin de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom, de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à ces travaux.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.

VOTE : **Pour :** **10** **Contre :** **/** **Abstention(s) :**

7 - DFCI-PROJET D'ELARGISSEMENT DES PISTES d'AUSSIERES ET TOUR DE GUET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil Général de l'Hérault et les services de l'Etat (DDAF 34) ont obligation, pour leur permettre d'obtenir des financements européens pour l'entretien des pistes DFCI, de fiabiliser les pistes DFCI qui doivent être débroussaillées sur 3 m de large, de part et d'autre des voies

Il indique qu'il est nécessaire, afin d'assurer la sécurisation juridique des pistes DFCI, de créer, dans le cadre de la démarche administrative, une servitude sans enquête publique. Cela nécessite :

- La consultation des propriétaires des parcelles concernées par la servitude,
- D'afficher en Mairie les dossiers de projets de servitude pendant deux mois,
- La publication dans deux journaux régionaux informant les propriétaires et ayants droit de faire connaître leurs observations au Préfet dans un délai de deux mois.
- Le recueil et synthèse des avis des propriétaires ou des ayants droits dans un registre en Mairie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis favorable pour ce qui concerne l'élargissement des pistes DFCI d'Aussières et de la Tour de Guet situées sur le territoire communal.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime prend acte de l'information et émet un avis favorable au projet d'élargissement des voies proposé.

VOTE : **Pour :** **10** **Contre :** **/** **Abstention(s) :** /

8- LAFAGE – EXPERIMENTATION GRATUITE INTERNET HT DEBIT PAR SATELLITE

Monsieur, le Maire informe les membres du Conseil, que le Conseil Général de l'Hérault a été sélectionné pour participer à l'expérimentation KA-SAT organisée par Eutelsat, l'ANEM et l'ADF. Le démarrage des expérimentations débute en semaine 39 (l'installation gratuite des kits satellitaire commence réellement à partir du 11 octobre 2011).

Il indique que les neuf candidats héraultais (dont deux sur le territoire de la commune de Rosis : Mme Dubois et l'Ufolep) retenus pourront tester, gratuitement et pendant un mois, l'offre d'accès satellitaire de l'opérateur Sat2way, d'un débit descendant de 8 Mb/s et montant de 2Mb/s. À la fin de l'expérimentation, les utilisateurs auront le choix de prolonger ou non leur abonnement (aucun engagement préalable n'est requis) dont le coût mensuel sera alors de 39,90 €.

Il précise que M. Barbu représentera l'UFOLEP lors de la manifestation qui se déroulera le 11 octobre à 15h30 au Centre UFOLEP de Lafage, en présence de la Présidente de la CCMHL, du Conseiller Général Francis CROS et des délégués d'Eutelsat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 ;

Le Maire

Jacques MENDES

***Mairie de Rosis à Andabre 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 -
Courriel : mairie.rosis@wanadoo.fr - Site internet : www.rosis-languedoc.com***